

Promouvoir le sport au nom de la santé (convention du 8.10.21)

Le ministère chargé des Sports et le Conseil national de l'Ordre des Médecins (Cnom) ont signé, vendredi 8 octobre dernier, une convention visant :

- **la promotion des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé ;**
- **le développement d'une pratique sportive respectueuse de la santé, notamment par la lutte contre le dopage et les conduites addictives, et contre toutes les formes de violences ;**
- **la reconnaissance de la médecine du sport dans sa spécificité médicale et la clarification des conditions d'exercice de celle-ci au sein des structures sportives.**

[Cette convention](#) a été signée par la ministre chargée des Sports, Roxana Maracineanu, et par le président du Cnom, le Dr Patrick Bouet, car « la promotion des actions en faveur des activités physiques et sportives comme élément déterminant de santé relève de l'intérêt général et participe à l'atteinte des objectifs des politiques de santé publique ».

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/newsletters-mensuelles/newsletter-doctobre-2021>